



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020
Reçu en préfecture le 06/10/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200930-2020_09_220-DE

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2020

2020-09-220 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 23 septembre 2020

L'an deux mille vingt , le trente septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle du Manège de l'ESOG - square du Maréchal Joffre à Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Michelle AUTIER, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Joachim BOISARD, Didier CAZENAVE, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Eléna DECOLASSE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Philippe GIRARD, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Marie-Noëlle LAVIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Paquerette PEYRIDIEUX, Anne-Marie PRIEGNITZ, David RESENDÉ, Baptiste ROUSSEAU, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, Jean-Jacques TALLET, Rachel VAUNA, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :

Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Hélène ESTRADE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Charles POUVREAU

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Alain PAIGNE pouvoir à Gérard MOULINIER, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Marie-Noëlle LAVIE, Laurence ROUEDE pouvoir à Sandy CHAUVEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

AGRICULTURE, MARAICHAGE, PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC ECOSYSTEME, POUR LES ESPACES-TESTS AGRICOLES

Envoyé en préfecture le 06/10/2020 – 2/3

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-200070092-20200930-2020_09_220-DE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc LAMAISON, Vice-président à l'agriculture, au maraîchage, à la promotion des circuits courts et à la gouvernance alimentaire locale

La Communauté d'Agglomération du Libournais, à travers la mise en œuvre de ses politiques publiques, cherche à relever les défis environnementaux, sociétaux et économiques pour garantir un développement durable et résilient de son territoire.

Avec cet objectif, dans le cadre de sa politique de développement durable et de lutte contre le changement climatique, La Cali souhaite protéger et promouvoir le patrimoine agricole et naturel du territoire, en particulier en soutenant les initiatives qui concourent à la préservation des milieux et des ressources, à l'éducation à l'environnement et au développement durable, à la consommation responsable et équitable et à l'autonomie alimentaire.

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, La Cali apporte son soutien aux initiatives innovantes et créatrices d'emplois et accompagne les porteurs de projet individuels ou collectifs. La Cali encourage notamment le déploiement d'une offre globale d'accompagnement des nouveaux entrepreneurs et d'hébergement d'entreprises, dans une logique de parcours de développement. Les outils type pépinière, hôtel d'entreprises, espace de coworking... s'inscrivent dans cette stratégie globale et permettent de développer de nouvelles organisations de travail adaptées aux enjeux et défis d'aujourd'hui et demain.

L'association ECOSYSTEME, Une Terre pour Tous, créée en novembre 2018, a vocation à sensibiliser aux enjeux du développement durable et à la transition agricole et écologique, en apportant des solutions concrètes pour agir. Elle propose différents types d'accompagnements, pour acquérir des pratiques respectueuses de l'homme et de l'environnement, et tendre vers l'autonomie alimentaire.

ECOSYSTEME et La Cali ont œuvré, aux côtés de la commune de Génissac, pour créer un espace maraîcher et pédagogique sur des terrains communaux. Les jardins de Génissac accueillent aujourd'hui une exploitation maraîchère ainsi que des espaces mis à disposition par la commune à ECOSYSTEME qui en assure l'entretien et l'animation : un espace pédagogique ouvert aux écoles de la commune et des jardins partagés à disposition des habitants.

Dans la continuité de ces actions pédagogiques visant l'amélioration et la diversification des pratiques agricoles, ECOSYSTEME a mis en place le dispositif « EcoPousse 33 ». Ce dispositif consiste en un espace-test agricole permettant à des personnes en création d'activité agricole de tester leurs pratiques professionnelles et leur modèle économique en leur proposant un cadre juridique, physique et technique sécurisé. Le dispositif «EcoPouss33» fait l'objet d'une convention multi-partenariale entre ECOSYSTEME, la Commune de Génissac (qui met à disposition des terrains agricoles), la Coopérative d'Activité et d'Emploi Co-Action, la Maison Familiale et Rurale du Libournais et la Chambre d'Agriculture de la Gironde (cf. annexée à la présente délibération).

Au croisement de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire, le dispositif « Ecopousse 33 » encourage la création d'activités agricoles durables, ancrées sur leur territoire et répond ainsi aux objectifs de La Cali :

- augmenter et diversifier la production maraîchère en agriculture biologique,
- maintenir le tissu rural,
- permettre le développement de petites et moyennes exploitations
- développer les filières de commercialisation en circuit court de proximité

Aussi, dans le cadre de ses compétences « développement économique » et « développement durable », et en lien avec les politiques agricoles et alimentaires qu'elle promeut, La Cali décide de soutenir ECOSYSTEME dans ses missions d'accompagnement à l'installation d'un maximum de 3 couvés en agriculture biologique par an, sur les terrains de la Commune de Génissac ou tout autre terrain agricole, temporaire ou permanent, permettant de développer des espaces tests sur le territoire et, ce pour une durée de 3 ans.

Pour ce faire La Cali, octroie à ECOSYSTEME :

- une subvention annuelle de fonctionnement de 1100 € (mille cent euros) correspondant à une participation aux frais liés à la coordination du dispositif d'espace test :
 - gestion administrative,
 - organisation du pilotage,
 - liens avec les partenaires techniques et financiers,
 - entretiens de sélection des candidat...

ainsi qu'

- une part annuelle variable de maximum 7 308 € (sept mille trois cent huit euros) par couvé et par an, y compris la participation aux frais liés à l'accompagnement des 3 couvés :
 - suivi et accompagnement technique, administratif, commercial et humain,
 - identification des besoins et possibilités de formations des couvés,
 - organisation de bilans réguliers avec les couvés devant le comité de pilotage
 - mise à disposition et entretien des outils de production,
 - veille foncière pour la sortie des couvés du dispositif d'espace-test,
 - visite de fermes en cohérence avec le projet du couvé,...

Le calcul de cette part variable repose sur un montant forfaitaire de 203 € (deux cent trois euros) par mois par couvé, soit 2 436 € (deux mille quatre cent trente-six euros) par couvé et par an.

En cas de mois incomplets, une proratisation du montant mensuel sera appliquée. La part variable est conditionnée aux durées indiquées :

- dans les contrats CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) conclus entre les « couvés » et une coopérative ou association à la création d'activités et d'emploi (CAE), (à ce jour avec CO-ACTIONS)
- et dans les conventions qui les lient avec ECOSYSTEME (convention de mise à disposition et convention tripartite organisme CAE (CO-ACTIONS), ECOSYSTEME et couvé).

Dans le cadre de ce soutien, La Cali et ECOSYSTEME ont formalisé leur partenariat économique en définissant leurs modalités de travail et d'échanges, par le biais d'une convention, annexée à la présente délibération. Ainsi, ECOSYSTEME s'engage à accompagner les porteurs de projet agricoles du territoire et à favoriser leur installation définitive sur La Cali, ainsi qu'à développer des actions partenariales et innovantes en faveur du développement économique local. La Cali intégrera le projet ECOSYSTEME dans son offre d'outils économiques et favorisera les synergies avec les autres actions et dispositifs existants tout en favorisant la mise en relations avec d'autres acteurs du territoire, publics comme privés, pour identifier des débouchés et des modalités de commercialisation en circuits courts pour les productions agricoles des « couvés ».

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (70 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide :

- d'attribuer à l'association ECOSYSTEME une subvention annuelle, sur une période de 3 ans, consistant en une part fixe de 1 100 € et une part variable de maximum de 7 308 €,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre l'association ECOSYSTEME et La Cali ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention multi-partenariale relative au dispositif « EcoPousse 33 » ainsi que l'ensemble des actes afférents à cette décision

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire DECO1

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

6 octobre 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Handwritten signature of Philippe BUISSON.

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le



ID : 033-200070092-20200930-2020_09_220-DE